

2340
REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

SEMINAIRE DE MISE A NIVEAU
SUR LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE
POUR LE DEVELOPPEMENT

FONDEMENTS ET PRINCIPES
D'UNE ACTION MONDIALE
CONTRE LA PAUVRETE

BABACAR MBAYE
MINISTRE DU PLAN ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Sommet Mondiale du Millénaire organisé au mois de septembre 2000, sous l'égide du Secrétariat Général des Nations Unies, a sensibilisé et renforcé l'engagement de la communauté internationale aux idéaux de paix, de justice, de développement et d'égalité des peuples. Le tournant de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies était d'autant plus décisif que les espoirs suscités par les grandes conférences mondiales qui devraient impulser un développement rapide de ces pays étaient ambitieuses et que les résultats comptabilisés étaient modestes.

C'est dans ce cadre que l'initiative mondiale pour aider les pays en développement à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) d'ici 2015 trouve toute sa pertinence.

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) sont contenus dans la « Déclaration du Millénaire » et sont un affinement des objectifs internationaux de développement dérivés des accords et résolutions des conférences des Nations Unies tenues au cours des années 90. ils constituent une plate forme de huit (08) objectifs, déclinés en dix huit (18) sous objectifs quantifiés. Des discussions menées au niveau international ont permis de définir un ensemble de quarante (48) indicateurs consensuels permettant de mesurer les progrès accomplis par les différents pays dans la mise en œuvre de ces objectifs.

Afin de démontrer que l'atteinte de ces objectifs n'est pas une gageure, le Secrétariat Général des Nations Unies a mis en place en 2002 le Millenium Project qui recommande de formuler avant juin 2005, les meilleures stratégies pour la réalisation des OMD dans 8 pays pilotes dont le Sénégal; ce processus devrait permettre d'estimer les ressources nécessaires à la réalisation des objectifs et dans les limites de temps imparties.

I. RAPPEL DU PROCESSUS D'ELABORATION DES OMD

En vue d'assurer la cohérence nécessaire entre les OMD et la SRP au Sénégal, le Comité de pilotage coordonné par le Ministère du Plan et du Développement Durable, a mis en place différents groupes de travail sectoriels (GTS) avec l'appui du Système des Nations Unies (SNU) et du Millenium Project (MP).

Pour contribuer à la mise en cohérence des initiatives et leur suivi, ces GTS dirigés chacun par un ministère technique comprennent les experts du secteur et s'articulent au dispositif institutionnel existant. Les GTS ont aussi travaillé avec les experts compétents de la société civile, les bailleurs de fonds et des Agences du SNU y compris la Banque Mondiale. D'une manière générale, les GTS ont été responsabilisés pour conduire les travaux de référence, identifier leurs besoins d'assistance technique et même dans certains cas, mobiliser des appuis auprès de leurs principaux partenaires.

D'une manière générale, les documents produits par les GTS partent de la situation de référence (indicateurs et politiques mises en œuvre) pour élaborer une planification stratégique (activité en cours, projection d'activités, coûts, chronogramme) capable d'accélérer des performances des secteurs pour l'atteinte des OMD.

A présent, l'état des travaux au niveau des groupes de travail sectoriels se présente comme suit.

- ❖ **GTS Création de richesse :** Présidé par le CEPOD au nom du Ministère de l'Economie et des Finances, ce groupe s'est focalisé sur les 2 premiers objectifs de la lutte contre l'extrême pauvreté et la faim. Cette réflexion a été menée en se fondant sur trois axes essentiels ; la contribution du secteur primaire à la lutte contre la pauvreté, la place du secteur privé rural non agricole en milieu rural et le péri urbain et la prise en compte du genre dans les pratiques de lutte contre pauvreté. Le financement des activités du groupe a été assuré en totalité par le CEPOD ;
- ❖ **GTS SANTE :** Partant des travaux en cours dans le domaine de la santé (Macro-santé, PDIS 2 ...), ce groupe en charge des OMD relatifs à la santé, a mis l'accent sur le diagnostic disponible sur la mortalité infanto-juvénile, la mortalité maternelle et la tendance à la propagation des grandes endémies (VIH-SIDA, paludisme, tuberculose). Le financement des travaux a été assuré par l'UNFPA et l'UNICEF et le Millenium Project. L'OMS a apporté un appui technique. Ce groupe est présidé par le Ministère de la Santé.
- ❖ **GTS Education :** Ce groupe s'est appuyé essentiellement sur les travaux du PDEF, en veillant à l'égalité entre les sexes. Ses objectifs spécifiques étaient de : (i) définir un programme d'atteinte des OMD relatif à l'accès à des enseignements de qualité dans l'élémentaire, le moyen, le secondaire et le supérieur ; (ii) mener une réflexion prospective sur le supérieur en y intégrant la question du genre ; (iii) définir un programme d'accès à l'enseignement professionnel ; (iv) définir un programme de développement axé sur la science, la technologie ainsi que leur institution au niveau local ; (v) définir un programme d'éradication de l'analphabétisme.
- ❖ **GTS Eau et Assainissement :** Le groupe de travail Sectoriel (GTS) Eau et Assainissement a produit un document stratégique permettant l'atteinte des objectifs fixés en 2015 pour le secteur de l'eau et l'assainissement et un programme d'investissement. Piloté par le Ministère de l'Agriculture et de l'Hydraulique , ce

groupe a bénéficié d'un appui de la Banque Mondiale, de l'UNICEF et d'un soutien technique des principaux partenaires y compris le PNUD et le Millenium Project.

- ❖ **GTS Environnement et cadre de vie** : Présidé par le Ministère de l'Environnement et de la protection de la Nature, ce groupe a travaillé à l'élaboration d'un programme d'investissement à long terme conforme à la politique sectorielle adoptée récemment et visant à atteindre les Objectifs du Millénaire. Un accent particulier est mis sur (i) la mise en place d'un dispositif institutionnel et réglementaire efficace ; (ii) la promotion des activités génératrices de revenu et des infrastructures collectives combinant lutte contre la pauvreté et le renversement de la tendance à la dégradation de l'environnement ; (iii) la promotion d'une gestion et d'une utilisation rationnelle des produits chimiques ; (iv) la promotion de modes de production et de consommation durables ; (v) l'amélioration de la gestion des ressources environnementales en milieu rural. Ce groupe a également traité de l'amélioration de la vie des populations vivant dans les taudis en milieu urbain. Son financement est assuré pour partie par le PAREP-PNUD.
- ❖ **GTS Infrastructures** : C'est le dernier groupe mis en place sur la base d'une sollicitation du Millenium Project, les rencontres du groupe avec les acteurs ont aidé à la collecte des documents dans les différents secteurs (Télécommunications, Routes, Aéroports, Ports ...) qui ont permis d'arriver rapidement au même niveau que les autres groupes.

II. OBJECTIFS

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) sont une série d'objectifs quantifiés et situés dans le temps, visant à améliorer sensiblement la condition humaine d'ici 2015. Ils découlent de la Déclaration du Millénaire adoptée en septembre 2000 par les gouvernements de l'ensemble des 189 Etats membres des Nations Unies et, par la suite, réaffirmée par la communauté internationale à la Conférence Internationale sur le Financement du Développement de Monterrey et au Sommet mondial du Millénaire pour le Développement issus de cette déclaration. Ils concentrent huit objectifs principaux :

- (i) Réduire l'extrême pauvreté et la faim ;
- (ii) Assurer l'éducation primaire pour tous ;
- (iii) Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- (iv) Réduire la mortalité infantile ;
- (v) Améliorer la santé maternelle ;
- (vi) Combattre le VIH SIDA, le paludisme et d'autres maladies ;
- (vii) Assurer un environnement durable ;
- (viii) Créer un partenariat mondial pour le développement.

III. STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE

Le Projet du Millénaire ou Millenium Project (MP) mis en place en 2002 a été chargé de recommander avant Juin 2005, les meilleures stratégies pour la réalisation des OMD. Il réunit plusieurs experts du monde entier chargés de formuler des propositions intégrées et sectorielles sur les moyens de réaliser les OMD à l'échelle globale, avec une spécificité nationale.

Pour opérationnaliser cette planification en vue d'atteindre les OMD, le Projet du Millénaire a entrepris des études de cas détaillées qui identifient des interventions spécifiques en matières de politique générale et d'investissement, en vue de la réalisation des OMD dans un nombre limité de pays (huit dans le monde). Le Projet du Millénaire est en train d'évaluer dans ces pays pilotes sur la base d'études de cas, les ressources nécessaires pour financer ces investissements. Ils ont été sélectionnés sur la

base de leurs ressources restreintes, de leur produit intérieur brut (PIB) par tête et leur niveau de gouvernance.

Les études de cas vont donc permettre d'identifier l'ensemble des interventions requises pour la réalisation des OMD définies au sens large comme l'ensemble de investissements et services nécessaires pour atteindre une cible spécifique.

Pour atteindre ces objectifs, des pays comme le Sénégal devraient investir de manière significative dans le renforcement des capacités notamment en ressources humaines et en infrastructures physiques et institutionnelles. Aussi, des contraintes courantes telles que le faible niveau d'absorption des ressources de la coopération internationale devraient-elle être levées pour pouvoir travailler à élaborer des plans d'investissement à long terme couvrant tous les secteurs ciblés.

Pour atteindre les OMD, les axes stratégiques retenus par le Sénégal sont déclinées ci-dessous.

➤ **REDUIRE L'EXTREME PAUVRETE ET LA FAIM**

L'option actuelle prise par le Gouvernement du Sénégal en matière de lutte contre la pauvreté s'inscrit dans le cadre de l'initiative très renforcée des Pays pauvres très endettés (PPTE). Elle s'articule autour de trois axes prioritaires que sont : la création de richesse, le renforcement des capacités et l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables. Cette option bénéficie actuellement d'un cadre institutionnel global dans lequel toutes les actions de l'Etat en cours s'inscrivent. Elle est actuellement dans ses premières années d'exécution et bénéficie d'un consensus de la part de tous les acteurs impliqués.

Les objectifs de développement économique et financier à moyen et long terme continueront de s'inspirer des **orientations déclinées dans la stratégie de réduction de la pauvreté** avec notamment la nécessité de satisfaire la demande sociale croissante. Avec un niveau de croissance élevé de ces dernières années et la maîtrise des déséquilibres, le Sénégal entend accélérer sa croissance dans un contexte de maîtrise de l'inflation et de maintien des bonnes pratiques en matière de gestion financière et monétaire afin de répondre significativement aux préoccupations de réduction de la pauvreté.

➤ **PROMOUVOIR L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES.**

Pour améliorer la condition féminine, le Gouvernement du Sénégal a élaboré et mis en œuvre plusieurs projets et programmes dans le cadre du deuxième Plan national d'action de la Femme élaboré en 1997 de manière participative et consensuelle articulé sur les points suivants :

- La promotion économique des femmes et la lutte contre la pauvreté ;
- L'amélioration du niveau de scolarisation, de formation et d'alphabétisation des femmes ;
- L'amélioration de la santé des femmes (santé de la reproduction en particulier) ;
- L'amélioration du statut juridique et du pouvoir de décision des femmes et le renforcement des mécanismes de promotion et de financement des femmes.

➤ SANTE

Depuis 1995, l'Etat a initié une réforme en profondeur de la politique de santé. Elle s'est traduite par l'élaboration des Plans Régionaux et Départementaux de Développement sanitaire (PRDS/PDDS), qui s'étaient fondés sur les objectifs généraux contenus dans la Déclaration de Politique National de Santé à savoir :

(i) améliorer l'état de santé des populations; (ii) améliorer les conditions socio-économiques des groupes vulnérables ; (iii) réduire la prévalence des fléaux sociaux.

Ces orientations sont traduites en actions à travers un Programme de Développement Intégré du Secteur de la Santé (PDIS) dont la mise en œuvre permet d'atteindre les objectifs prioritaires du secteur pour les cinq prochaines années couvrant la période 1998-2002. ces objectifs sont : (i) réduire la mortalité maternelle et infanto-juvénile; (ii) réduire l'indice de fécondité; (iii) améliorer le cadre de vie des familles démunies.

Ces objectifs recourent dans une large mesure les OMD Santé qui sont : **réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle et combattre le VIH/SIDA .**

➤ ASSURER L'EDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS

La politique du gouvernement du Sénégal en matière d'éducation et de formation s'inscrit dans le cadre des conclusions des Etats Généraux de l'Education et de la Formation (EGEF), des recommandations de la Commission Nationale de Réforme de l'Éducation et de la Formation (CNREF), et de la Loi d'Orientation du 16 février 1991. Elle vise le développement des capacités individuelles et collectives, grâce à un enseignement adapté et des apprentissages mieux articulés aux besoins économiques, sociaux et culturels des populations.

La politique pour les années 2000-2010 est mise en œuvre à travers le Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF), fruit d'une réflexion partagée entre tous les acteurs du système. Ce Programme définit une vision à long terme sur les objectifs de développement du secteur et repose à la fois sur une approche globale de l'éducation et sur une articulation entre les différents niveaux et filières afin de garantir une maîtrise des flux.

Le PDEF vise trois grands objectifs : (i) élargir l'accès à l'éducation en particulier à l'enseignement élémentaire ; (ii) améliorer la qualité des enseignements ; (iii) améliorer la gestion du système éducatif. Il s'agira d'arriver à terme à : (a) une scolarisation universelle et à l'éradication de l'analphabétisme ; (b) une plus grande ouverture de l'enseignement secondaire dans un environnement pédagogique amélioré ; (c) une réforme en profondeur de la formation professionnelle en vue de renforcer sa pertinence et sa qualité ; (d) la poursuite de la réforme de l'enseignement supérieur pour en améliorer la qualité et faciliter l'accès aux technologies de l'information et de la communication ; (e) une amélioration de l'efficacité du cadre et des instruments de gestion du système éducatif ; (f) une plus grande implication du secteur privé dans tous les ordres d'enseignement.

➤ ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE

Dans le souci d'inverser les tendances régressives de l'environnement, l'Etat du Sénégal a entrepris, en partenariat avec les pays avec lesquels il partage des espaces et des ressources, de réaliser un certain nombre de programmes axés sur la restauration des terres dégradées, la protection des habitats, la régénération des ressources en vue d'une réhabilitation des économies fragilisées et la conservation de la biodiversité.

Les initiatives notées en matière de gestion des ressources partagées transfrontalières visent, l'amélioration des techniques de réhabilitation des écosystèmes naturels et des sols, d'une part et d'autre part, la promotion de systèmes participatifs de gestion des ressources capables de générer des revenus et de produire les incitations indispensables à une gestion durable.

Sous ce rapport, l'atteinte de l'objectif du millénaire en matière d'environnement devra nécessairement passer par la consolidation et l'amplification de certaines mesures en vigueur, voire le renforcement institutionnel à tous les niveaux, afin d'asseoir des modèles de gestion rationnelle reproductibles.

Des solutions plus ou moins adaptées, ont été proposées pour contrecarrer l'avancée de la mer. La stratégie proposée combine la protection des zones côtières importantes et le reboisement des dunes littorales.

Dans le domaine **urbain**, le Gouvernement du Sénégal a opté ces dernières années pour l'aménagement anticipé des extensions urbaines. Cette opération se réalise à travers la procédure dite « *Zone d'Aménagement Concerté* » (ZAC).

Aujourd'hui un grand programme de ZAC est en cours sur l'initiative du Ministère de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, dans la banlieue de Dakar (Diamniadio) et dans beaucoup de villes à l'intérieur du pays. Ce programme ambitionne d'aménager environ 4.400 hectares pour produire 92.500 unités logements ; ce qui devrait satisfaire les besoins d'une population estimée à environ 485.000 habitants d'ici 2015.

S'agissant de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement les pistes retenues sont les suivantes.

Volet rural

Entre 2005 à 2015, la population rurale du Sénégal passera de 6,25 millions à 7,68 millions de personnes, et de 649.200 à 793.200 ménages. On compte en moyenne 9,6 personnes par ménage, et 13,0 personnes par concession. Le taux de croissance annuel moyen de la population rurale sur cette période sera de 2,07%.

Les résultats attendus en 2015 pour l'atteinte par le Sénégal des objectifs du millénaire pour le développement en milieu rural sont que :

- 82% des ménages ruraux aient accès à l'eau potable contre 64% en 2004. Déduction faite des projets déjà engagés, l'atteinte des OMD implique qu'il faudra, entre 2005 et 2015, faire accéder à l'eau potable 2,3 millions de personnes supplémentaires ;

- 59% des ménages ruraux disposent d'un système autonome d'évacuation des excréta et des eaux usées ménagères contre 17% en 2004. Ceci représente l'équipement de 355.000 ménages entre 2005 et 2015, complétés par la réalisation de 3360 édifices publics (écoles, postes de santé, marchés hebdomadaires, gares routières, etc.).

Volet urbain

Entre 2005 et 2015, la population urbaine passera de 4,20 à 5,32 millions de personnes, et de 547.600 à 695.400 ménages. Le taux de croissance moyen de la population urbaine sur cette période sera de 2,4%. Les résultats attendus pour 2015 sont que:

- 88% des ménages de Dakar et 79% des ménages des centres de l'intérieur disposent d'un branchement domiciliaire à l'eau potable, contre respectivement 75,7% et 57,1% en 2002. D'ici 2015, 1,64 millions de personnes doivent être nouvellement desservies. L'écart de taux d'accès entre Dakar et les régions sera de 11% en 2015 25% en 2002 ;
- 78% des ménages urbains aient accès à un service d'assainissement, contre 56,7% en 2002. Les taux d'accès attendus en 2015 sont de 85% à Dakar, 72% dans les autres centres assainis, et 68% dans les autres centres non assainis. D'ici 2015, 1,73 millions de personnes doivent être nouvellement desservies en assainissement.

> CREER UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT

Il s'agit de promouvoir la solidarité au niveau international afin que les pays et autres organisations nanties puissent mobiliser des ressources substantielles en direction des pays pauvres, que le dialogue et les échanges d'expériences soient renforcés pour le bénéfice de toute l'humanité.